



ASSOCIATIONS

DEMANDE D'UTILISATION PONCTUELLE DE LIEUX / MATÉRIELS MUNICIPAUX

(à remplir au moins 1 mois avant la manifestation)

NOM DE L'ASSOCIATION	ADRESSE	TELEPHONE, MAIL

Brève description de la manifestation, nombre de personnes attendues :

Manifestation à but lucratif	oui	non
Préparatifs	Jour:	Horaires:
Manifestation	Jour:	Horaires:

X	Vacheron	X	Salle des fêtes	X	Salle audio	X	Maison asso	X	Maison du Colombier
	Salle de gym		Salle sport loisir		Salle		Salle 1		rdc
	Salle combat		Salle de danse				Salle 2		totalité
	Salle danse		Buvette				Salle 3		
	Salle escalade		Vestiaires				Bureau		
							Atelier		

Extérieur				
		x		x
	Cloître uniquement association Crémolane		Halle attention Musique interdite	Jardin Mestrallet
	Pré Minssieux			Stade (Hors terrain de foot)



(Il est interdit de manger/boire : maison des associations, cloître, et salle audio)

Buvette oui non

Musique oui non (interdite sous la halle)

Demande de matériel oui non (rayer la mention inutile)

SOUS RESERVE DE DISPONIBILITE

Mise à disposition

Une fois par an gratuit avec livraison et enlèvement

Pour toutes les manifestations supplémentaires se référer au tableau ci-dessous

Matériel	Tarif à l'unité	Nombre souhaité
tables	5 €	
chaises	1 €	
bancs	2 €	
barrières	2 €	

Pour toute demande de matériel, il est obligatoire d'adresser un mail à contact@mairie-cremieu.com
au moins 1 mois avant la manifestation.

Remise et reprise du matériel par les services techniques (livraison uniquement sur le territoire de la commune de Crémieu) : 150 € / Voyage

Le retrait et la restitution du matériel s'effectue sur rendez-vous entre 07h00 et 07h30, au dépôt des services techniques (rue du 19 mars 1962, 38460 Crémieu) et sous réserve de la disponibilité des agents.

Pour toute demande de matériel, un chèque de caution de 200 € est demandé

Si besoin, clé à retirer aux horaires d'ouverture de la mairie. Le _____
rendue le _____

Pièces à fournir (salles et matériels) :

- Le présent document rempli et signé
- L'attestation d'assurance "responsabilité civile" en cours de validité
- Règlement si besoin
- Chèque de caution de 500 € pour les salles et/ou de 200 € pour le matériel à l'ordre du Trésor Public, à déposer le jour de prise de la clé ou de matériel. Il sera détruit 15 jours après la manifestation ou encaisser le cas échéant.



Le demandeur :

À Crémieu, le _____

Nom du signataire :

Signature

DECISION A REMPLIR PAR LA MAIRIE

	Favorable	À titre gracieux	Sous réserve du retour - du présent document rempli et signé - de l'attestation d'assurance en cours de validité - du chèque de caution déposé lors de la remise des clés
		Tarification selon la délibération en vigueur Montant _____ € salle Montant _____ € matériel	
	Défavorable		Motif :

La mairie :

À Crémieu, le _____

Service :

Signature